

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 05.001

L'An Deux Mille Cinq, le 8 mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

LE 1er MARS 2005

DATE D'AFFICHAGE

LE 1er MARS 2005

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, Mmes MONTRON, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes CROUE, DOUMECQ, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mmes ISENDICK, JOLY, LABEYRIE, M. MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, Mme TERRIEN, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme GEOFFROY représentée par Mme LECOMTE
Mme COURTIN représentée par M. LE GUEUT
Mme DURAND représentée par M. CAU
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER

ABSENTS-EXCUSES : néant

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 29
Nombre de Votants : 33

Madame ISENDICK a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ALLOUEE AUX SINISTRES DU
RAZ-DE-MAREE EN ASIE LE 26 DECEMBRE 2004

VOTE : UNANIMITE

Suite aux graves conséquences du raz-de-marée du 26 décembre 2004 en Asie, je vous propose de bien vouloir venir en aide aux sinistrés particulièrement touchés par cette catastrophe.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du Rapporteur
- Après en avoir délibéré

DECIDE

- de procéder à l'inscription sur le Budget Communal 2005 de la somme de 5 000 Euros, destinée aux sinistrés de pays asiatiques, subvention allouée à titre tout à fait exceptionnel.

- de mandater cette somme par l'intermédiaire du Receveur Municipal, (compte 6574 du Budget Communal 2005) au compte spécial ouvert par l'association CROIX ROUGE FRANCAISE.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 10 mars 2005
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS